

Les perceptions de la Sabam en hausse de 8%

Le chiffre d'affaires des droits d'auteur perçus par la Sabam a progressé de 8% l'an dernier à 157,4 millions d'euros, annonce la société de gestion de droit qui vient de publier son rapport annuel.

L'augmentation est due à des perceptions uniques au niveau des médias (+ 15,8%) et à une hausse des droits d'exécution publique (+ 4%). Les arts de la scène ont également enregistré une forte augmentation des droits (+ 25,1%) grâce au succès de leurs performances.

Revers de la médaille, les droits «online», issus du téléchargement et du «streaming», ne compensent toujours pas la chute des droits de reproduction mécanique liés aux ventes de CD et de DVD musicaux (- 4,9%).

L'extension aux tablettes de la rémunération pour copie privée dans le «cercle de famille», soumise à cette nouvelle redevance depuis le premier janvier 2014, a également contribué à la hausse des perceptions (+ 19,9%), précise la Sabam.

Droits versés: + 4,5%

La société a versé au total 110,3 mil-

lions d'euros aux ayants droit en 2014, un chiffre en hausse de 4,5% par rapport à 2013. Les catégories «online», copie privée, arts de la scène et arts visuels ont globalement enregistré une augmentation de 4,5 millions d'euros.

Réduction de l'emploi

Les frais de fonctionnement de la Sabam ont reculé, principalement en raison d'une réduction du nombre d'équivalents temps plein et des provisions. Les coûts nets de la société de gestion ont diminué de 9,11% grâce à une augmentation des produits d'exploitation.

Parmi les membres associés de la Sabam, 81 membres ont touché plus de 100.000 euros de droits sur l'année écoulée, tandis qu'à l'autre extrémité de l'échelle, 9.828 membres ont perçu moins de 10.000 euros. Entre les deux extrêmes, 699 auteurs, interprètes et compositeurs ont touché entre 10.000 et 99.999 euros.

81 auteurs ou compositeurs ont perçu plus de 100.000 euros de droits en 2014.